

Politique de la lecture et bibliothèques scolaires

PAR YASUKO DOI

À l'aube du XXI^e siècle ce pays – comme la France durant la décennie précédente – a fait le constat de la « baisse inquiétante de l'intérêt porté par les enfants aux livres et à l'imprimé ». Un programme national très volontariste a donc été lancé dans toutes les écoles, qui place les activités autour des livres – en privilégiant la lecture à voix haute – au cœur du projet éducatif. Il a donné au réseau des bibliothèques scolaires un nouvel élan.



Yasuko Doi
Chargée de recherche,
responsable
du Centre international
de la littérature
pour la jeunesse d'Osaka

Texte traduit
du japonais
par Angelo Nogara

En raison de la baisse inquiétante de l'intérêt porté par les enfants aux livres et à l'imprimé – constatée au niveau national –, un programme de développement des activités de lecture dans les écoles japonaises a été mis en place au travers de lois et de mesures spécifiques. Mais, malgré quelques résultats positifs, il est toutefois difficile d'affirmer que ces activités connaissent un essor fulgurant. De plus, il reste encore beaucoup à faire pour rendre les bibliothèques scolaires plus attrayantes.

LES MESURES PRISES PAR L'ÉTAT

En décembre 2001 a été promulguée et mise en application la « Loi sur le développement des activités de lecture des enfants » (Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie – MEXT). Cette loi stipule dans son 2^e article que « compte tenu du fait que les activités de lecture des enfants (sont considérés comme enfants les individus de moins de 18 ans) constituent un élément fondamental... nous avons le devoir de mettre en place l'environnement nécessaire à cet effet. » Cette loi définit aussi le rôle des adultes dans ce domaine, les obligations qui en découlent pour élaborer des projets de ce type, ainsi qu'un « Jour de lecture des enfants » (le 23 avril). Et, en août 2002, a été publié par le MEXT un texte de cadrage pour le développement de ces activités. Ensuite, chaque préfecture et chaque commune ont adopté leur propre projet. Ce texte de cadrage, qui a été modifié en mars 2008, définit les rôles de chacun : les familles, les bibliothèques, les écoles, etc.

Durant cette même période, le Japon avait chuté de la 8^e place en 2000 à la 14^e place en 2003 aux tests de lecture mis en place par l'OCDE dans le cadre de l'enquête PISA. Cet événement fut surnommé le « choc PISA » au Japon et donna lieu à un débat national sur l'importance de développer la capacité de lecture des Japonais, débat à la suite duquel on a commencé à accorder plus d'attention, dans le monde de l'éducation, à la relation entre les activités de lecture et l'instruction.

C'est dans ce contexte que la « Loi sur la restauration de la culture de l'écrit et de l'imprimé » a vu le jour en juillet 2005, accompagnée d'un certain nombre de mesures qui privilégient cet objectif, et qu'on a créé la « Journée de la culture de l'écrit et de l'imprimé » fixée au 27 octobre. La clause 3 de l'article III ainsi que l'article VIII de cette même loi soulignent l'importance de cultiver la capacité à lire, à écrire et à s'exprimer au sein même de l'enseignement scolaire.

Enfin, en 2007 a été effectuée une enquête nationale sur le degré d'instruction des Japonais, dans laquelle on posait des questions sur la fréquence de visite des bibliothèques, le temps consacré chaque semaine à la lecture ou encore le goût pour les livres et la lecture¹.

Tous les établissements ont l'obligation de mettre une bibliothèque à la disposition des élèves, et toutes les écoles primaires ainsi que tous les collèges ont leur bibliothèque.

LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

LA « LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES »

Au Japon, depuis la « Loi sur les bibliothèques scolaires », tous les établissements ont l'obligation de mettre une bibliothèque à la disposition des élèves, et toutes les écoles primaires ainsi que tous les collèges ont leur bibliothèque : « On appelle bibliothèque une structure créée à la fois pour accompagner la mise en œuvre des programmes scolaires et permettre aux enfants de se voir offrir une éducation plus riche. Il s'agit donc d'y rassembler et conserver un fonds d'ouvrages, du matériel pédagogique utile aux enseignements, notamment audio-visuel, et de les mettre à la disposition des élèves ainsi que des enseignants. » Ainsi, les bibliothèques sont-elles définies comme des centres de ressources pour la lecture et pour l'apprentissage. Elles pourraient également devenir des centres de ressources pédagogiques pour les enseignants mais la situation est très hétérogène selon les lieux d'implantation.

Cette loi, qui a été révisée en 1997, a rendu obligatoire la création d'un poste d'enseignant-bibliothécaire dans toutes les écoles pour superviser les tâches spécialisées. Cependant, la plupart des enseignants-bibliothécaires cumulent cette fonction avec leur fonction d'enseignant d'une classe, et la création de ces postes n'a pas entraîné le développement attendu de ces structures.

QUELQUES CHIFFRES

D'après une enquête menée par l'Association des bibliothèques scolaires, le nombre d'ouvrages disponibles dans les bibliothèques scolaires en 2011 s'élevait en moyenne à 8 848 ouvrages par école primaire et à 10 912 ouvrages par collège. Quant au budget moyen consacré à l'achat de nouveaux livres, il s'élevait à 563 000 yen (5511 €) dans les écoles primaires et à 721 000 yen (7058 €) dans les collèges. Mais les différences d'une école à l'autre sont importantes, on trouve encore trop d'étagères remplies de livres très anciens que l'on préfère garder plutôt que de les désherber, et il existe beaucoup d'écoles qui ne consacrent que 100 000 yen (979 €) à l'achat de nouveautés. De plus, l'informatisation du catalogue des bibliothèques ne concerne qu'environ 51,2% des écoles primaires et 50,7% des collèges (d'après un sondage du MEXT, 2010).

LE PERSONNEL EN CHARGE DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Le personnel se compose d'un enseignant-bibliothécaire, d'un responsable en chef avec lequel collaborent éventuellement d'autres enseignants, voire, selon les communes, d'un bibliothécaire de l'école ou de bénévoles.

D'après un sondage mené par l'Association des bibliothèques scolaires, 44,8% des écoles primaires et 46,2% des collèges disposent de personnel exclusivement en charge de la bibliothèque. Leur recrutement est opéré de différentes manières mais il s'agit pour la majorité des cas de contrats à

temps partiel et les municipalités n'exigent pas forcément de diplôme de bibliothécaire. Néanmoins, dans les écoles où ils sont présents, ils contribuent considérablement au développement des activités de lecture dans les écoles : horaires d'ouverture plus larges, système de réservations de livres par l'intermédiaire des bibliothèques municipales ou scolaires d'une même ville, sélections mieux pensées des ouvrages, mise en place de séances de lecture ou d'autres activités spécifiques, ressources pédagogiques qui offrent aux enseignants la possibilité de donner aux élèves, par exemple, un travail de recherche à réaliser, ou encore facilitation des lectures personnelles des élèves en leur permettant d'emporter les ouvrages chez eux.

Le bénévolat joue un rôle important dans ce dispositif² et bénéficie également de l'encouragement du MEXT. De nombreux bénévoles organisent des séances de lecture ou des heures du conte³, mais certains s'occupent aussi directement de la gestion des bibliothèques. Toutefois, cela soulève un certain nombre de problèmes, à cause de la précarité de leurs statuts et de l'insuffisance de leur expertise.

Enfin, il existe dans chaque école un Conseil de la bibliothèque dont les membres, des élèves, se relaient pour s'occuper du prêt et retour de livres pendant la pause de midi ou après les cours, mais aussi d'autres activités, telles que l'affichage des informations.

LES ACTIVITÉS DE LECTURE DANS LES ÉCOLES

PENDANT LES HEURES DE COURS

Dans beaucoup d'écoles primaires, on consacre chaque semaine une heure, dite « L'heure de lecture » – prise par exemple dans l'horaire de cours de japonais – à des activités de lecture dans la bibliothèque. On utilise ce temps non seulement pour permettre aux élèves de lire librement, mais aussi pour leur expliquer comment utiliser les ressources de la bibliothèque, d'un dictionnaire, ou encore comment faire des recherches. Dans les écoles qui disposent d'un bibliothécaire, celui-ci propose des séances de lecture d'albums ou encore de présentation d'ouvrages au début de « L'heure de lecture ».

AU SEIN DE L'ÉCOLE

L'activité de lecture la plus répandue actuellement dans les écoles primaires et les collèges japonais, c'est ce qu'on appelle les « dix minutes de lecture du matin » où tous les élèves de l'école lisent en même temps. Avant le début des cours, chaque élève lit le livre qu'il a apporté pendant environ 10 minutes. Certaines écoles le font tous les jours, d'autres une fois par semaine, l'objectif étant de garantir aux enfants, d'habitude assez occupés, un temps de lecture et de leur procurer ainsi une occasion d'apprécier celle-ci. Cette activité est organisée dans 96,2% des écoles primaires et 86,9% des collèges. Dans certaines écoles, des bénévoles utilisent ce temps pour lire des textes aux élèves.

Par ailleurs, depuis 1949, l'Association des bibliothèques scolaires et le journal *Mainichi* ont mis en place pour les adolescents un « concours national de critique de livres », avec une section travaillant sur des ouvrages présé-



↑
Rayon « contes pour enfants »

Dans les collèges, cinq à six œuvres littéraires sont au programme, parmi lesquelles une à trois de littérature pour la jeunesse.

lectionnés⁴ autour d'un thème⁵ et une autre sur des ouvrages librement choisis, les deux étant récompensées lors d'une cérémonie commune de remise des prix. Des adolescents de l'ensemble du pays y participent, mais on dit que cette activité a aussi un effet néfaste en faisant perdre le goût de la lecture aux élèves à cause de l'obligation de rédiger cette critique, souvent perçue comme un devoir à faire pendant les vacances d'été⁶.

Les « animations autour de la lecture », inspirées des propositions de la spécialiste de littérature pour la jeunesse espagnole Montserrat Sarto, sont également très pratiquées. Ayant pour objectif de permettre aux enfants de développer leurs capacités de lecture, d'expression et communication tout en prenant la lecture comme un jeu et en s'amusant, soixante-quinze méthodes d'« animation pour la lecture » ont été introduites au Japon et y sont pratiquées, telles que le jeu du « mauvais livre » qui consiste à se tromper volontairement de livre pour en lire un autre, ou encore le jeu du « ça, c'est à qui ? » qui consiste à deviner à quel personnage appartient tel objet.

En outre, considérant que lire des livres en famille est également important pour que les enfants apprennent à aimer la lecture, les communes et les écoles ont commencé à lancer des campagnes de « lecture à la maison ».

À cela s'ajoute le mouvement des « Books-clubs », lancé par Arimoto Hidefumi, du Centre national de recherche sur la politique d'éducation, et qui focalise actuellement l'attention. Il découle de l'idée que, pour développer la capacité de lecture, il faut lire les livres en profondeur, se faire une opinion dessus et partager son opinion avec les autres.

Enfin, dans chaque commune, a été créé un Comité de recherche sur les bibliothèques scolaires qui prend en charge la formation pour les enseignants, sous la forme de stages plusieurs fois dans l'année.

LA LITTÉRATURE POUR LA JEUNESSE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

LES ŒUVRES LITTÉRAIRES POUR LA JEUNESSE COMME MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE POUR LES COURS DE LANGUE JAPONAISE

Au Japon, les manuels scolaires doivent obtenir la certification du MEXT et être distribués gratuitement, c'est pourquoi leur nombre de pages est limité et les écoles primaires et collèges doivent sélectionner pour chaque manuel une maison d'édition sur cinq. Les ouvrages de littérature pour la jeunesse publiés dans les manuels de langue japonaise de chaque section d'école primaire sont au nombre de cinq ou six, la plupart étant des nouvelles. Dans les écoles primaires, sont publiées les œuvres de l'auteur de fantasy Miyazawa Kenji (1896-1933), de Muku Hatojû (1905-1987), auteur de livres mettant en scène des animaux, de l'auteur de contes pour enfants Aman Kimiko (1931-), du poète Mado Michio (1909-), de Matsutani Miyoko (1926-), qui s'inspire beaucoup du folklore populaire, mais aussi d'Ishii Mutsumi (1957-) et d'autres jeunes auteurs, assez bien représentés. Sont également publiées les œuvres traduites d'Arnold Lobel, Leo Lionni, Erich Kästner, Margaret Mahy ou encore

Uri Orlev. Dans les collèges, cinq à six œuvres littéraires sont au programme, parmi lesquelles une à trois de littérature pour la jeunesse.

LES LISTES DE LIVRES

Dans ce contexte, de plus en plus de maisons d'édition de manuels scolaires adjoignent à leurs manuels de japonais des sélections d'ouvrages de littérature pour la jeunesse. Par exemple, le fait que le manuel de langue japonaise pour les élèves de 6^e année de primaire publié par la maison d'édition Mitsumura Toshō – la principale sur le marché – propose en annexe une liste de 48 ouvrages recommandés, parmi lesquelles figurent de nouvelles publications, est très significatif.

EN CONCLUSION

La situation actuelle est contrastée : les moyens sont insuffisants en matière de personnel et de budget. De plus, aussi drôles et intéressantes que puissent être les œuvres de littérature pour la jeunesse publiées, leur accès reste difficile pour les enfants, même par l'intermédiaire de l'école. Il semble donc nécessaire d'augmenter le budget consacré à l'achat de livres, de créer des postes de bibliothécaires scolaires à temps plein, d'établir des accords de coopération avec les bibliothèques publiques, ou encore de combler les lacunes en matière de formation des enseignants. ●

La situation actuelle est contrastée : les moyens sont insuffisants en matière de personnel et de budget.

1. Dans les écoles primaires, 26% ont répondu qu'ils consacraient 10 à 30 mn à la lecture (hormis les mangas, les magazines et les manuels scolaires) par semaine (du lundi au vendredi), 21,6% ont déclaré ne pas du tout lire, et 19,2% ont déclaré y consacrer 30 à 60 mn. En ce qui concerne la fréquence de visite des bibliothèques, 30,1% ont répondu qu'ils ne fréquentaient presque pas ou pas du tout les bibliothèques, 26,1% qu'ils s'y rendaient plusieurs fois dans l'année, et 24,3% qu'ils s'y rendaient 1 à 3 fois par mois. D'un autre côté, 46,6% ont répondu qu'ils aimaient la lecture, tandis que ceux qui ont affirmé détester la lecture ne représentent que 10,9% (MEXT, 2011). Mis à part celui-ci, un sondage par échantillonnage réalisé conjointement par l'association des bibliothèques scolaires et le journal *Mainichi* a mis en lumière les chiffres suivants : la moyenne d'ouvrages lus en moyenne par mois est de 9,9 livres pour les écoliers et de 3,7 livres pour les collégiens, tandis que 6,2% des écoliers et 16,2% des collégiens ont déclaré n'avoir lu aucun livre pendant un mois.

2. D'après une enquête menée par le MEXT, des groupes de bénévoles organisent des activités dans 78,7% des écoles primaires et 24,1% des collèges.

3. D'après une enquête menée par le MEXT, dans 95,1% des écoles primaires où des bénévoles organisent des activités, ils lisent des textes aux élèves, tandis que dans 17% de ces écoles ils s'occupent du service de la bibliothèque, par exemple le prêt et retour de livres. Quant aux collèges où ils sont présents, ils lisent des textes aux élèves dans 50,8% d'entre eux, et ils s'occupent du service de la bibliothèque dans 31,9% d'entre eux.

4. Chaque année, on sélectionne 4 ouvrages thématiques pour les « petite », « moyenne » et « grande » sections des écoles primaires, ainsi que 3 ouvrages thématiques pour chaque section des collèges et lycées.

5. « Les bibliothèques scolaires et la lecture – qu'est-ce qu'un "concours de commentaires après lecture" ? » *Gakutokyō Book*, n°1, juillet 1991.